

Image not found or type unknown



## Droit de loger son ex

Par **Djen**, le **18/05/2019** à **23:46**

Mon ex conjoint vis dans la maison que nous avons acheter ensemble avec son ex. A t il le droit de la loger alors que je n ai pas donner mon accord et que la maison et toujours a nos 2 noms.

Merci

Par **Visiteur**, le **19/05/2019** à **00:38**

Bonjour

Il habite le maison avec votre accord, je pense ?

A partir de là, il peut héberger qui il souhaite si vous n'avez plus de vie commune.

En contrepartie de cette occupation, il doit vous verser une indemnité (1/2 loyer).